



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

CONSEIL EXECUTIF
Cent troisième session
Point 7 de l'ordre du jour provisoire

EB103/19
8 décembre 1998

Rapport de la Commission de la Fonction publique internationale

Rapport du Secrétariat

1. Le vingt-quatrième rapport annuel de la Commission de la Fonction publique internationale (CFPI)¹ est présenté au Conseil exécutif conformément à l'article 17 du Statut de la Commission.² Le Conseil est invité à prendre note du rapport de la Commission, dont les principaux points sont résumés dans le tableau ci-joint.
2. Le rapport est examiné à la session actuelle de l'Assemblée générale des Nations Unies. Les décisions de l'Assemblée générale concernant les recommandations de la Commission et nécessitant une révision éventuelle du Règlement du Personnel de l'OMS font l'objet d'un rapport distinct au Conseil.³ Celui-ci porte sur les traitements de base minima, les indemnités pour charges de famille et l'allocation pour frais d'études, sujets qui ne sont donc pas abordés dans le présent document.

¹ Assemblée générale, Documents officiels, cinquante-troisième session, Supplément N° 30 (A/53/30) (distribution aux membres du Conseil exécutif uniquement).

² OMS, *Actes officiels*, N° 226, 1975, p. 67.

³ Document EB103/20.

PRINCIPALES CONCLUSIONS DE LA CFPI : 1998

Objet	Mesures	Date d'entrée en vigueur	Observations
<p>Comparaisons des rémunérations des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</p> <p>a) Evolution de la marge entre la rémunération nette des fonctionnaires de l'Administration fédérale des Etats-Unis et celle des fonctionnaires des Nations Unies</p> <p>b) Comparaison entre la fonction publique des Etats-Unis et la fonction publique allemande</p>	<p>Marge prévue (estimation) : 14,8%.</p> <p>Les comparaisons annuelles entre la rémunération de la fonction publique des Etats-Unis et la fonction publique allemande seront suspendues; une étude programmée pour 2001 envisagera d'autres approches.</p>	<p>1^{er} janvier au 31 décembre 1998</p>	<p>La Commission a prié son Secrétariat d'envisager des solutions au problème des niveaux très faibles de marge pour les classes les plus élevées du système commun.</p>
<p>Prime de risque</p>	<p>Montant pour le personnel recruté sur le plan international porté à US \$1000 par mois.</p>	<p>Juin 1998</p>	<p>Les montants pour le personnel recruté localement sont ajustés à la suite des enquêtes sur les traitements. Le niveau des primes pour toutes les catégories de personnel sera revu à nouveau en 2001.</p>
<p>Indice d'ajustement pour Genève</p>	<p>La CFPI a rendu compte à l'Assemblée générale, comme elle l'avait fait observer lors d'un précédent examen de cette question, des difficultés d'ordre technique, juridique et administratif importantes qui militent actuellement contre l'établissement d'un indice d'ajustement unique pour Genève qui soit pleinement représentatif de tout le personnel travaillant dans ce lieu d'affectation.</p>	<p>Sans objet</p>	

Objet	Mesures	Date d'entrée en vigueur	Observations
Processus consultatif et méthodes de travail de la Commission	Un groupe de travail a formulé des recommandations sur cinq points, à savoir : la gestion de l'ordre du jour; la collecte des données; les processus de prise des décisions; la nomination des membres de la CFPI; et le rôle du Secrétaire exécutif et du Secrétariat, y compris choix et nomination. La Commission a examiné ces propositions et a apporté des modifications à son règlement intérieur.		
Principes généraux à appliquer à la gestion des ressources humaines	Création d'un groupe de travail chargé d'examiner les principes généraux à appliquer à la gestion des ressources humaines sur la base d'une révision des réformes et des initiatives en cours dans ce domaine, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies.	Première réunion en février 1999; plan de travail d'ici l'été 1999.	
Prise en compte des connaissances linguistiques	Il a été recommandé à l'Assemblée générale et aux organes directeurs d'autres organisations que les organisations qui appliquent un système d'incitation à l'étude des langues pour les administrateurs et les fonctionnaires de rang supérieur alignent les mécanismes mis en place pour les deux catégories de personnel et remplacent l'incitation actuelle (augmentation accélérée à l'intérieur de la classe) par une prime exclue du calcul de la rémunération considérée aux fins de la pension.		L'Assemblée générale a demandé à la CFPI de réexaminer la question et de lui rendre compte dans deux ans.
Equilibre hommes/femmes	Le Secrétariat de la CFPI a demandé que les informations sur ce point soient mises en commun entre les différentes organisations; qu'une base de données des sources de recrutement ciblant les ressortissants de pays en développement, et plus particulièrement les ressortissants de pays sous-représentés ou de pays dont l'économie est en transition, soit créée; et qu'en collaboration avec les organisations un ensemble de principes directeurs soit élaboré à l'intention des décideurs, de manière à renforcer l'obligation de rendre compte des mesures prises pour assurer l'équilibre entre les sexes.		